

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
déontologie de l'aide à la jeunesse**

A.Gt 14-12-2009

M.B. 12-03-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, tel qu'il a été modifié, notamment l'article 4bis, § 2,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

a) avec voix délibérative :

Mme Alice Jaspard;
M. Thierry Moreau;
M. Dominique De Fraene;
M. Guy Vancrayenest;
M. Philippe Kinoo;

b) avec voix consultative :

M. Michel Noël;
M. Pierre Hannecart;
Mme Anne-Marie Renard;
Mme Marie-Claude Crollen.

Article 2. - M. Thierry Moreau est nommé président de la Commission.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 avril 2005 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 14 décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK